



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 985-01 et 997

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le greffier de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 10 février 2025, les règlements suivants :

985-01 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 985 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 900 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFLECTION DU POSTE DE POMPAGE WESTGATE POUR AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT DE 300 000 \$

997 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 410 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFLECTION PLUVIALE ET SANITAIRE – SECTEUR CHARBONNEAU

QUE ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) respectivement en date du 27 mars 2025 et du 1^{er} avril 2025;

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 17 AVRIL 2025

Me Alexandre Bélisle-Desjardins
Greffier